

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 1^{er} mars 2005, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Jean Benoit, Roland Latreille, Claude Reid, Denis Vaudrin, Roger Levert, Pierre-Paul Messier et Jean-Noël Tessier sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absente M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre.

Sont également présents M. Pierre Lafrance, directeur général, et M^{me} Murielle Giroux, greffière.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette première période de questions.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite ensuite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné.

La greffière certifie que cet avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil, conformément à la loi.

Règlement 035-01 pour amender le règlement 035 afin d'emprunter une somme additionnelle de 143 000 \$ pour parfaire l'exécution de travaux d'améliorations des infrastructures à l'Île des Patriotes. Lecture et rejet

La greffière procède à la lecture du règlement 035-01.

Il est

2005-03-107

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette le règlement 035-01 pour amender le règlement 035 afin d'emprunter une somme additionnelle de 143 000 \$ pour parfaire l'exécution de travaux d'améliorations des infrastructures à l'Île des Patriotes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 067 concernant l'enlèvement
des déchets et des matières recyclables.
Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 067 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-03-108

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

Levée de l'assemblée

À 19 h 10, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2005-03-109

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 1^{er} mars 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lapointe, maire

Murielle Giroux, greffière